Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
B.O n° 30 du 25 juillet 2013

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation

1. Faire partager les valeurs de la république
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité de élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
10. Coopérer au sein d'une équipe
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
12. Coopérer avec les parents d'élèves
13. Coopérer avec les partenaires de l'école
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel